



CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT



Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'être parent correspondant et nous vous en remercions chaleureusement.

Votre présence au côté des familles durant cette année scolaire montre votre volonté de vous investir comme un acteur privilégié et de collaborer avec l'équipe éducative. Le parent correspondant est un acteur indispensable de la vie de l'établissement : il a vocation à créer du lien entre les parents de la classe et l'établissement. Il facilite la communication et contribue à établir un climat de confiance.

Pour assurer ce rôle de représentant des parents, il est essentiel d'en comprendre les missions ainsi que le fonctionnement d'un conseil de classe. Ces informations sont précisées ci-après.

L'apel reste à votre écoute tout au long de l'année scolaire : apel.clotilde@gmail.com

Très cordialement,

Antoine de Lacombe
Président de l'apel sainte Clotilde

Gabrielle Huffenus
Vice-présidente de l'apel sainte Clotilde

Rôle du parent-correspondant

Le parent correspondant représente tous les parents de la classe, oublie son cas personnel, il est le porte-parole de tous les parents. Il assure le lien avec l'équipe éducative et les élèves délégués. Il est médiateur en cas de difficulté, crée un climat de confiance et favorise le dialogue bienveillant.

La nomination du parent correspondant est validée par le président de l'apel.

Le parent correspondant représente tous les parents lors du conseil de classe auquel il participe dans son intégralité.

Conseil de classe

- *Avant le conseil de classe*, le parent correspondant sollicite et recueille les observations des parents (trame de questionnaire mise à disposition par l'apel) ; il partage ces informations avec le professeur principal en amont du conseil de classe.
- *Pendant le conseil de classe*, il fait part des questions et remarques qui lui ont été confiées par les parents en respectant l'anonymat des familles si une telle demande a été formulée ; il apporte son regard de parent et s'exprime avec bienveillance. Lorsque le cas de son enfant est abordé, il se met en retrait et laisse parler son co-délégué si besoin. Il respecte le caractère confidentiel des informations partagées en conseil de classe.

Pendant le conseil de classe, le parent correspondant a un rôle consultatif, il écoute et intervient à bon escient.

- *Après le conseil de classe*, le parent correspondant respecte la confidentialité des informations entendues durant le conseil de classe. Il rédige un compte-rendu sommaire et neutre en reprenant les généralités, l'ambiance de la classe, les remarques émises par les élèves et les parents correspondants, le nombre de gratifications et de sanctions le cas échéant. L'apel met à disposition une trame de compte-rendu. Le parent correspondant transmet le compte-rendu au professeur principal et/ou directeur adjoint du niveau qui se charge de sa diffusion via Pronote.

Conseil de discipline

Le parent correspondant peut être amené à participer à un conseil de discipline à la demande du chef d'établissement. Sa présence pourra rassurer et faciliter le dialogue.

<i>Qualités du parent correspondant</i>	<i>Attitudes à éviter</i>
<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Ouvert au dialogue et à l'écoute de tous</i>▪ <i>Bienveillant, diplomate</i>▪ <i>Accueillant</i>▪ <i>Discret</i>▪ <i>Respectant la confidentialité des informations et l'anonymat des familles si telle est la demande</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Agissant seul ou en son nom propre</i>▪ <i>Interpellation / confrontation négative avec un professeur</i>▪ <i>Cristallisation des revendications de parents, transmission de rumeurs</i>▪ <i>Interprétation personnelle notée dans le compte-rendu du conseil de classe</i>

En cas de non-respect de la présente charte, le président de l'apel pourra décider de suspendre la mission confiée.

Gilles Poiriez
Chef d'établissement

Antoine de Lacombe
Président de l'apel sainte Clotilde

Le parent correspondant

Date :

Prénom nom :

Numéro de téléphone :

Classe de l'enfant :

Prénom nom de l'enfant :